



Sous la direction de Frédéric Darbellay

Lutter contre l'homophobie à l'égard des jeunes : de la théorie à la pratique
Le cas de l'association PREOS en Suisse romande

MÉMOIRE – Orientation professionnalisante

Présenté à

l'Unité d'Enseignement et de Recherche en Droits de l'enfant
de l'Institut Universitaire Kurt Bösch

pour l'obtention du grade de Master of Arts Interdisciplinaire en droits de l'enfant

par

Alain MARIÉTHOZ

de

Sion, Valais

Mémoire No DE2012/MIDE10-11/01

SION

Décembre 2011

RÉSUMÉ

Malgré une évolution des représentations de l'homosexualité au cours de ces dernières années, les jeunes gays et lesbiennes sont encore fortement discriminés au sein de notre société. En effet, différentes enquêtes romandes mettent en lumière un pourcentage élevé de propos verbaux et/ou agressions physiques dont les gays et les lesbiennes sont victimes. Plusieurs études montrent également que le taux de suicide chez ces jeunes est fortement supérieur par rapport à celui que l'on estime dans la jeunesse hétérosexuelle.

Ce travail s'interroge sur la violence homophobe à l'égard des jeunes homosexuel-le-s en vertu de l'article 2 (principe de non-discrimination) de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Pour cela, la première partie consiste à définir les notions d'homophobie et d'hétérosexisme, tout en donnant quelques statistiques à l'échelle de la Suisse romande, ainsi qu'à montrer les effets qu'elles peuvent engendrer sur les jeunes gays et lesbiennes. Une explication du système juridique suisse à l'égard de cette discrimination est présentée afin de démontrer si ces derniers sont protégés lors de violences homophobes. La deuxième partie, davantage axée sur le terrain et par le biais de l'observation directe, met en lumière les activités réalisées par l'association PREOS (Prévenir le rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre). Les missions et objectifs de cette association sont orientés vers l'action lors des Journées cantonales et romandes de PREOS réalisées en 2011, en proposant des mesures à prendre ainsi que des bonnes pratiques à adopter en matière de lutte contre l'homophobie à l'intention des différent-e-s professionnel-le-s lié-e-s à la jeunesse.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier avant tout les personnes qui ont su m'aider, me conseiller ou me soutenir durant la réalisation de ce travail de mémoire :

- Mon directeur de mémoire, Frédéric Darbellay pour ses compétences et ses conseils qui m'ont été d'une grande richesse tout au long de l'accomplissement de ce travail ;
- L'association PREOS et plus particulièrement Stéphane André pour sa disponibilité et ses connaissances liées à ce sujet. Sans cette collaboration avec PREOS, ce travail n'aurait tout simplement pas trouvé son sens ;
- Caroline Dayer, Élisabeth Thorens-Gaud, Pascal Morier-Genoud et Florent Jouinot pour m'avoir si bien accueilli lors des Journées cantonales et romandes de PREOS ;
- Hélène Mallard pour avoir pris le temps de relire et corriger mon travail ;
- Ainsi que ma famille et mes amis, pour leur confiance et leur présence durant la réalisation de ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION & PROBLÉMATIQUE	5
2. ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES	8
2.1 <i>OBSERVATION ET ÉTAPES RÉALISÉES</i>	8
2.2 <i>DATES DE L'OBSERVATION</i>	9
2.3 <i>SUPPORT ET RETRANSCRIPTION</i>	9
3. ÉLÉMENTS THÉORIQUES	11
3.1 <i>UNE FORME SPÉCIFIQUE DE DOMINATION : L'HÉTÉROSEXISME</i>	11
3.2 <i>L'HOMOPHOBIE</i>	12
3.2.1 <i>L'HOMOPHOBIE INTÉRIOSISÉE</i>	14
3.2.2 <i>« PÉDÉ », L'INJURE SOUVENT BANALISÉE</i>	14
3.2.3 <i>L'HOMOPHOBIE EN SUISSE : QUELQUES CHIFFRES</i>	16
3.3 <i>LE SUICIDE CHEZ LES JEUNES GAYS ET LESBIENNES</i>	18
3.4 <i>L'HOMOPHOBIE ET LE DROIT SUISSE</i>	21
4. ANALYSE DES DONNÉES	23
4.1 <i>PRÉSENTATION DE PREOS</i>	23
4.2 <i>JOURNÉES CANTONALES</i>	24
4.2.1 <i>SYNTHÈSE DES JOURNÉES CANTONALES</i>	25
4.3 <i>JOURNÉES ROMANDES</i>	27
4.3.1 <i>INTERVENTIONS LIÉES AUX DROITS DE L'ENFANT</i>	28
4.3.2 <i>ABSENCE DE FORMATION ET OUTILS PÉDAGOGIQUES</i>	30
4.3.3 <i>INCOHÉRENCE DES AUTORITÉS POLITIQUES ROMANDES</i>	32
4.3.4 <i>IDENTITÉ DE GENRE : UN SUJET SOUVENT OMIS</i>	34
5. CONCLUSION	36
6. ANNEXES	40
6.1 <i>COMPTE RENDU DES JOURNÉES CANTONALES</i>	40
6.1.1 <i>JOURNÉE CANTONALE JURASSIENNE – 14.09.2011</i>	40
6.1.2 <i>JOURNÉE CANTONALE GENEVOISE – 05.10.2011</i>	42
6.1.3 <i>JOURNÉE CANTONALE NEUCHÂTELOISE – 01.11.2011</i>	42
6.1.4 <i>JOURNÉE CANTONALE VALAISANNE – 02.11.2011</i>	43
6.1.5 <i>JOURNÉE CANTONALE FRIBOURGEOISE – 03.11.2011</i>	44
6.2 <i>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES</i>	45
7. RÉFÉRENCES	48

1. INTRODUCTION & PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs années, certains événements laissent penser que les mentalités en matière d'homosexualité évoluent au sein de notre société. En voici deux exemples :

- en 1993, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ôte l'homosexualité de la liste des maladies mentales,
- en 2005, la loi fédérale sur le partenariat enregistré est acceptée par le peuple suisse.

Hormis cet avancement favorable et afin de reconnaître les droits et libertés civils à l'enfant, la Suisse a ratifié en 1997 la Convention relative aux droits de l'enfant [CDE] de 1989. Il s'agit d'un instrument contraignant qui oblige l'État partie à l'appliquer sur son territoire. En effet, la conception moniste du système politique suisse, à savoir qu'une norme de droit international n'a pas besoin d'être transformée pour pouvoir être appliquée par les organes de l'État, donne à cette Convention internationale une primauté sur le droit interne.

Bien que ce texte de loi n'aborde pas la thématique de l'orientation sexuelle et plus précisément celle de l'homosexualité, l'article 2 de ladite Convention stipule une interdiction de toute situation de discrimination. En effet, cet article (CDE, 1989) énonce une liste de différents critères, dont « la race, le sexe, la couleur et plusieurs autres ». Cette citation démontre que la liste n'est pas exhaustive. En effet, selon Hodgkin et Newell (2002, p. 28) qui ont rédigé le Manuel de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Comité des droits de l'enfant a identifié l'orientation sexuelle comme étant l'un des motifs de discrimination prohibés par les pays qui ont ratifié cette Convention, dont la Suisse.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe note également dans l'une de ses recommandations « de veiller à ce que des mesures législatives visant à combattre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, à garantir le respect des droits de l'homme des personnes homosexuelles et à promouvoir la tolérance à leur égard soient adoptées et appliquées de manière efficace » (Conseil de l'Europe, 2010, section Recommandations, para. 2).

Bien qu'une évolution au sein des mœurs soit constatée, nous démontrerons que les homosexuel-le-s sont encore fortement discriminé-e-s au sein de notre société. Comme nous le verrons, différentes enquêtes à l'échelle Suisse romande prouvent un pourcentage élevé de propos injurieux et/ou actes de violence physique dont sont victimes les gays et les lesbiennes. Plusieurs études montrent également que le taux de suicide chez ces jeunes est fortement supérieur par rapport à la jeunesse hétérosexuelle.

Comme l'expliquent Beaud et Weber (2003, p. 34), une bonne enquête est réalisée sur un thème qui « nous parle », à propos duquel l'envie d'en savoir davantage est développée.

La thématique de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ne m'est pas inconnue. En effet, durant mon travail de bachelor, j'ai réalisé une recherche (Mariéthoz, 2010) consistant à mettre en évidence la place accordée à la thématique de l'homosexualité durant les cours d'éducation sexuelle dans les écoles du canton de Vaud. Par ailleurs, cette étude contemporaine m'a permis de constater que l'école vaudoise, en tant qu'institution, ne traite que peu, voire pas de la question homosexuelle. En effet, tant les jeunes gays et lesbiennes rencontrés qui ont subi des moqueries, voire des violences physiques de leurs camarades en raison de leur orientation sexuelle, que les enseignant-e-s qui n'abordent pas le thème de l'homosexualité durant leurs cours, démontrent que ce sujet reste actuellement tabou au sein des établissements scolaires.

À présent, ce travail de niveau master s'inscrit dans la continuité de mon étude précédente. Pour cela, je me suis intéressé à la sensibilisation/prévention de la discrimination à l'égard de l'orientation sexuelle de manière plus générale, respectivement au sein de notre société au niveau Suisse romand.

2011 est une année importante en matière de prévention de la discrimination à l'orientation sexuelle au niveau Suisse romand. « PREOS - Prévenir le rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre chez les jeunes » est une association composée de personnes issues d'horizons divers, notamment des domaines de la défense des droits des personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres) et des droits humains, de la santé, de l'éducation, de la formation, de la recherche, ainsi que des mondes politiques et syndicaux. L'objectif général de PREOS (2011,

section Actualités) est de « mettre au point des moyens permettant d'identifier, puis de résoudre les problèmes auxquels doivent faire face les personnes du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou supposée, en particulier les jeunes ». Les Journées romandes PREOS, prévues en novembre 2011 à Lausanne, se veulent d'être orientées vers l'action. Les mesures à prendre et les bonnes pratiques à adopter y seront présentées afin que des engagements puissent être pris par les différents acteurs présents, et notamment les pouvoirs publics.

Une description davantage détaillée de PREOS sera présentée ultérieurement dans ce travail (4.1 Présentation de PREOS).

Dans le cadre de cette recherche, la question principale est la suivante :

- Comment une association telle que PREOS conçoit-elle et met-elle en œuvre la problématique de l'homophobie en lien avec les droits humains et plus particulièrement les droits de l'enfant ?

Par la suite, cette question m'amène à creuser entre autre les points suivants :

- Qu'entend-on par homophobie sur un plan théorique ?
- Sous quelle forme la prévention de l'homophobie peut-elle se faire ?
- Le droit suisse protège-t-il les victimes d'homophobie en Suisse ?
- En cas d'actes homophobes et plus particulièrement envers les enfants, à qui peuvent s'adresser les personnes concernées ?

2. ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les points de vue de plusieurs auteur-e-s au sujet de deux concepts (l'homophobie et l'hétérosexisme) introduisent le travail présent. Elles se doivent d'être développées afin de bien en saisir le sens. D'autres éléments sont également traités, tels que l'homophobie intériorisée, les injures qui sont de plus en plus banalisées, ainsi que les différentes statistiques d'homophobie verbale et/ou physique en Suisse. Le droit suisse représente également une discipline qui est exploitée afin de repérer le cadre juridique qui régleme les différentes discriminations homophobes.

Pour saisir l'objet complexe qu'est l'homophobie, il est nécessaire de faire appel à plusieurs disciplines, telles que la sociologie et le droit, dont l'interaction est importante afin de véritablement comprendre le sujet. Selon Morin (2003, p. 10), les notions d'interdisciplinarité et transdisciplinarité sont difficiles à définir en raison des nombreuses significations qui peuvent en découler. Néanmoins, la coopération entre les différentes disciplines est un élément primordial. Pour reprendre les propos de Frédéric Darbellay (2005, p. 47), « l'interdisciplinarité se caractérise par la volonté d'analyser un objet d'étude complexe sur la base d'une collaboration entre spécialistes d'horizons disciplinaires différents et complémentaires ». Dans le cadre de ce travail, les différentes disciplines et points de vue interagissent afin d'obtenir un résultat complet.

2.1 OBSERVATION ET ÉTAPES RÉALISÉES

Dans le cadre de cette recherche, j'ai émis le désir de mettre en avant le projet de l'association PREOS sous la forme d'une observation directe.

Comme l'explique Peretz (2007, p. 5), « l'observation consiste à se trouver présent et mêlé à une situation sociale pour l'enregistrer et l'interpréter en s'efforçant de ne pas la modifier ». Il s'agit du produit d'une interaction entre les participant-e-s eux-mêmes.

Le but de cette observation est de pouvoir rendre un compte rendu pertinent de l'évolution ainsi que des actions de cette association, tout en restant dans une position de neutralité. Arborio et Fournier (2008, p. 5) mentionnent l'importance

d'être physiquement présent au sein de la situation et de la regarder se dérouler en temps réel afin de pouvoir en rendre compte.

La première prise de contact a eu lieu le 16 août 2011 avec quatre membres du Comité de PREOS. La plupart me connaissait déjà en raison de mon travail de recherche précédent. Après leur avoir expliqué les motivations et buts du présent travail, ces derniers n'ont vu aucun inconvénient à ce que je sois observateur lors des différentes actions de l'association.

Suite à ce contact avec PREOS, quatre étapes (Peretz, 2007, p. 14) sont importantes à accomplir dans le cadre d'une observation directe, permettant d'offrir un texte contenant les principaux résultats d'une investigation au sein d'un milieu spécifique :

1. être sur place parmi les personnes observées et s'adapter à ce milieu,
2. observer le déroulement ordinaire des événements,
3. prise de notes de ces différents événements observés,
4. interpréter ce qui a été observé et en rédiger un compte rendu.

2.2 DATES DE L'OBSERVATION

Le travail d'observation s'est déroulé en plusieurs fois. Le but était d'être présent durant les dates-clés des actions de PREOS, respectivement les Journées cantonales ainsi que les Journées romandes. Les informations sur ces dates sont les suivantes :

- 14.09.2011 : Journée cantonale jurassienne à Delémont
- 05.10.2011 : Journée cantonale genevoise à Genève
- 01.11.2011 : Journée cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
- 02.11.2011 : Journée cantonale valaisanne à Sion
- 03.11.2011 : Journée cantonale fribourgeoise à Fribourg
- 11 & 12.11.2011 : Journées romandes au Palais de Beaulieu à Lausanne

2.3 SUPPORT ET RETRANSCRIPTION

Lors de ces différentes Journées ouvertes au public, j'ai pris place au milieu des participant-e-s, tout en ayant un large champ de vision regroupant l'ensemble de

l'événement observé. Rappelons que PREOS s'adresse à toutes les personnes travaillant auprès des jeunes (enseignant-e-s, éducateur-trice-s, parents, etc.).

Comme l'expliquent Arborio et Fournier (2008, p. 34), l'observation pratiquée peut être définie comme une « observation à découvert ». En effet, une présentation de mon projet a été faite à une partie restreinte du Comité de PREOS afin d'obtenir par la suite, un accord pour une collaboration dans le cadre de ce travail. Toutefois, il est important de mentionner qu'une partie du Comité, ainsi que l'ensemble du public présent lors des Journées n'étaient pas au courant des raisons de ma présence. On pourrait donc également qualifier cette observation d' « observation incognito » décrite par ces mêmes auteurs (2008, p. 34).

La prise de notes a été ma principale activité durant l'observation. Mon but était de reprendre le plus fidèlement possible les propos émis par les intervenant-e-s des différentes prestations de PREOS.

Lors du travail de retranscription, mes intentions étaient de donner un aperçu général des Journées cantonales et romandes, permettant de décrire une évolution du projet construit par l'association.

Un compte rendu de chaque Journée cantonale figure en annexe du travail présent (6.1 Compte rendu des Journées cantonales). Pour ce qui est de la finalité du projet de PREOS, respectivement les Journées romandes, une part importante lui est consacrée dans le passage de mon mémoire traitant de l'analyse des données. Pour permettre une concordance entre le cadre théorique et le travail sur le terrain, je me suis principalement focalisé sur les moments forts, ainsi que sur les incohérences lors de cet événement d'envergure Suisse romande.

3. ÉLÉMENTS THÉORIQUES

Dans le cadre de ce travail, il est nécessaire de faire le point sur deux concepts importants, respectivement l'hétérosexisme et l'homophobie. En effet, ces notions, fortement utilisées tout au long de cette recherche, se doivent d'être développées afin de bien en saisir le sens.

3.1 UNE FORME SPÉCIFIQUE DE DOMINATION : L'HÉTÉROSEXISME

Pour comprendre le sens de ce mot, il est nécessaire de connaître la signification du sexisme. On entend par sexisme une distinction inéluctable entre les deux sexes. Le sexe masculin est considéré comme le sexe fort et le sexe féminin comme le sexe faible. Selon Cluzard (2002, p. 32), cette distinction a pour but de dévaloriser le sexe féminin par rapport au masculin.

Très tôt, les enfants sont influencés par cette idée, en font une habitude et la mettent en pratique. Par exemple, les filles sont considérées comme des êtres fragiles, douces et peu résistantes, alors que les garçons sont forts, vaillants et costauds. Welzer-Lang, Dutey et Dorais (1994, p. 16) associent le sexisme et l'homophobie comme étant « une discrimination envers les personnes qui ne se conforment pas aux images stéréotypées des genres ».

L'hétérosexisme est un comportement assez répandu. Beaucoup de gens sont hétérosexistes sans même le savoir. L'hétérosexisme consiste en une certaine idée de la sexualité, une façon de considérer qu'il y a une sexualité hétérosexuelle supérieure aux autres sexualités : homosexuelle et bisexuelle.

L'hétérosexualité apparaît comme l'étalon à partir duquel toutes les autres sexualités doivent se mesurer. C'est cette qualité normative – et l'idéal qu'elle incarne – qui est constitutive d'une forme spécifique de domination appelée hétérosexisme. [...] Il se définit comme la croyance en la hiérarchie des sexualités, plaçant l'hétérosexualité au rang supérieur. Toutes les autres formes de sexualité apparaissent, dans le meilleur des cas, comme incomplètes, accidentelles et perverses, dans le pire, pathologiques, criminelles, immorales et destructrices de la civilisation. (Borrillo, 2001, p. 22)

Définir l'hétérosexualité comme étant la norme, c'est occulter les autres formes de sexualité. Selon Welzer-Lang, Dutey et Dorais (1994, p. 57), l'hétérosexisme est mis en oeuvre par une promotion incessante de la part des institutions ou des individus de la supériorité de l'hétérosexualité sur l'homosexualité.

Qu'on soit homophobe ou pas, il arrive inconsciemment que tout un chacun tiennent des propos hétérosexistes à l'égard d'autres personnes. Sans y prendre garde, certaines phrases, questions ou situations peuvent amener implicitement à placer les relations hétérosexuelles à un niveau supérieur aux relations homosexuelles. Par exemple, le simple fait de demander à un garçon s'il a une petite amie illustre très bien ce schéma implicite. Ne pas prendre en considération la possibilité même de l'homosexualité, c'est implicitement déconsidérer et dévaluer les amours entre femmes ou entre hommes.

3.2 L'HOMOPHOBIE

« Être homosexuel, c'est être victime d'homophobie » (Picquart, 2005, p. 17).

En analysant le terme « homophobie », on pourrait facilement penser qu'il s'agit de la peur de l'homosexualité, car le mot phobie signifie la peur. Comme l'expliquent Welzer-Lang, Dutey et Dorais (1994, p. 15), le mot « homophobie » est utilisé dans les années 1960 par un psychologue américain nommé George Weinberg. Pour lui, l'homophobie est la peur de l'homosexualité et la peur des contacts avec les homosexuel-le-s.

Selon Borrillo (2001, p. 3), il aura fallu attendre la fin des années 90 pour voir apparaître l'homophobie dans les dictionnaires de langue française. Sa signification était dirigée de la manière suivante : le rejet de l'homosexualité ainsi que l'hostilité systématique à l'égard des homosexuel-le-s.

Le terme homophobie désigne deux aspects différents d'une même réalité : une dimension personnelle de nature affective se manifestant par un rejet des homosexuels et une dimension culturelle, de nature cognitive, dans laquelle ce n'est pas l'homosexuel en tant qu'individu qui fait l'objet du rejet mais l'homosexualité comme phénomène psychologique et social.(...) L'homophobie peut être définie comme l'hostilité générale, psychologique et sociale, à l'égard de celles et ceux supposés désirer des individus de leur propre sexe ou avoir des pratiques sexuelles avec eux.

(Borrillo, 2001, p. 27)

Pour Welzer-Lang, Dutey et Dorais (1994, p. 18), l'homophobie n'est pas un sentiment, mais une attitude. Elle est un acte de pouvoir dans le but de provoquer et justifier une discrimination de l'autre que l'on rejette. Loin d'être une conduite d'évitement ou de fuite, l'homophobie est agression, stigmatisation et discrimination. L'homophobie pourrait donc être considérée comme une forme de domination qui n'hésite pas à faire appel à nos sentiments de supériorité pour « détruire » l'autre. D'ailleurs, Borrillo (2001, p. 3) associe l'homophobie au racisme, l'antisémitisme ou encore la xénophobie comme étant « des manifestations arbitraires consistant à désigner l'autre comme contraire, inférieur ou anormal ». Il s'agit d'un phénomène complexe et varié. Comme l'explique ce même auteur (Borrillo, 2003, p. 255), cela peut aller par de simples blagues traditionnelles sur les « pédés » ou les « gouines », à des formes bien plus brutales, allant jusqu'à la violence physique. Par ailleurs, les homosexuel-le-s ne sont pas les seules victimes de la violence homophobe. Selon Borrillo (2001, p. 6), l'homophobie vise toutes les personnes qui n'adhèrent pas au schéma classique des genres. Par exemple les travestis, les bisexuel-le-s, les transgenres, les femmes hétérosexuelles avec une forte personnalité, les hommes hétérosexuels délicats ou manifestant une certaine sensibilité. « L'homophobie est la discrimination envers les personnes qui montrent, ou à qui l'on prête, certaines qualités (ou défauts) attribués à l'autre genre » (Welzer-Lang, Dutey et Dorais, 1994, p. 17).

Différentes hypothèses sont émises sur les raisons des discriminations envers les homosexuel-le-s. D'après Vaisman (2002, p. 29), l'homophobie permettrait de légitimer les hétérosexuel-le-s dans leur propre orientation sexuelle. Ces derniers se sentiraient fiers de leur masculinité ou de leur féminité en se disant : « Si ce sont eux qui ne sont pas comme il faut, c'est que moi je suis quelqu'un de bien ». Quant à Borrillo (2001, p. 84), il fait état de la violence dirigée contre les homosexuel-le-s. Cela proviendrait de la haine contre la partie homosexuelle en soi que l'on voudrait effacer. Il se pourrait qu'elle soit également issue d'une relation problématique avec sa propre sexualité ou une sensation de culpabilité envers la sexualité en général.

Welzer-Lang, Dutey et Dorais (1994, p. 298) définissent l'homosexualité comme étant « l'un des derniers grands tabous des sociétés occidentales, et l'homophobie l'un des visages les plus communs de l'intolérance ». Comme l'explique Borrillo (2001, p. 7), l'homosexualité est de plus en plus acceptée dans notre société, mais tant

qu'elle reste dans la sphère intime de la vie privée. C'est au moment où elle revendique publiquement son équivalence avec l'hétérosexualité qu'elle devient insupportable, telle une peur que cette identité soit reconnue.

3.2.1 L'homophobie intériorisée

Selon Picquart (2005, p. 52), c'est à force d'entendre des injures et des réflexions homophobes, d'en être témoin ou victime, de constater le manque de réaction de la part de son entourage et l'interdiction à l'adoption et au mariage que les homosexuel-le-s finissent par être convaincus qu'ils n'ont pas le droit au bonheur comme tout un chacun. « Ils sont homosexuels, mais ils se rejettent en tant que tels et s'infligent les discriminations et les violences que la société leur impose » (Picquart, 2005, p. 52).

Durant leur adolescence, bien des jeunes pourront affirmer avoir caché leur attirance pour des personnes du même sexe. Par exemple, c'est en ayant des relations amoureuses hétérosexuelles ou en dénigrant ouvertement l'homosexualité qu'ils vont cacher leur attirance. Ils préfèrent passer pour une autre personne dans le but de se protéger. Comme l'explique Clauzard (2002, p. 51), l'une des pires humiliations pour un homme est qu'il soit « transformé » en femme, autrement dit de le déviriliser. Subir des moqueries sur ses apparences féminines et remettre en question sa virilité masculine sont des éléments qui peuvent devenir angoissants pour le jeune homosexuel.

3.2.2 « Pédé », l'injure souvent banalisée

Quels sont les effets sur les personnes homosexuelles de ces agressions verbales ou physiques ? Pour Didier Eribon (1999) :

Ce que l'injure me dit, c'est que je suis quelqu'un d'anormal ou d'inférieur, quelqu'un sur qui l'autre a le pouvoir, et d'abord de m'injurier. L'injure est donc ce par quoi s'exprime la dissymétrie entre les individus, entre là même, vulnérables. Mais cela signifie que l'injure est également beaucoup plus que cela. Elle a également la force d'un pouvoir constituant. Car la personnalité, l'identité personnelle, le plus intime de la conscience est fabriqué par l'existence même de cette hiérarchie et par la place que l'on y occupe, et donc par le regard de l'autre, le dominant, et la faculté qu'il a de

m'inférioriser en m'insultant, en me faisant savoir qu'il peut m'insulter, que je suis une personne insultable, et insultable à l'infini. [...] Ce sont des mots dont je peux redouter le choc, la violence, sans qu'ils aient besoin d'être prononcés puisque je sais qu'ils peuvent l'être et que leur menace est toujours présente. [...] Si l'injure est investie d'une telle puissance, ce n'est pas seulement parce que je l'ai entendue, et que désormais je redoute de l'entendre à nouveau, c'est d'abord et avant tout parce qu'elle m'a précédé. [...] Dès lors que je découvre que telle ou telle injure que j'ai apprise en apprenant le langage s'adresse à moi, que c'est de moi qu'elle parle, ces mots de stigmatisation font entrer en moi le sentiment de la honte, de la peur, de l'infériorité sociale qu'elle m'attribue et qui devient la définition même de ma personnalité. (p. 39)

« Pédé » ou « gouine » ne sont pas des simples mots lancés au hasard. Il s'agit d'agressions verbales qui peuvent marquer la conscience. Selon Tanhia (2004, p. 30), ces insultes sont des traumatismes plus ou moins violemment ressentis sur l'instant, mais qui s'écrivent dans la mémoire et le corps. Traiter une personne de « pédé » reste une des insultes les plus utilisées, que la personne soit homosexuelle ou pas. Le but de l'insulte reste de vouloir la rabaisser. Mais beaucoup d'individus utilisent fréquemment cette insulte sans savoir sa réelle signification.

« Pédé, pédéraste, pédophile et pédale » sont plusieurs mots pour une seule insulte. Comme l'explique Picquart (2005, p. 42), à l'époque de la Grèce antique, la pédérastie désignait la relation sexuelle entre un homme adulte et un adolescent. Il s'agissait d'une étape de la vie d'un jeune homme car ce type de relation faisait alors partie des normes sociales. Elle n'était pas perçue comme de la pédophilie. Toujours selon le même auteur (2005, p. 42), au 20^{ème} siècle, la pédérastie a conservé ce sens, respectivement de l'homme attiré par les adolescents. Il a alors été abrégé pour devenir « pédé » qui est lui-même devenu synonyme d'homosexuel. Toutefois, Picquart explique l'amalgame qui subsiste en raison du glissement linguistique dû à la confusion des définitions : « Si on refait le chemin en sens inverse, homosexuel = « pédé », qui vient lui-même de pédéraste, qu'on assimile au pédophile. Donc homosexuel = pédophile » (2005, p. 42).

Ainsi, si un homosexuel est un pédophile avéré, nombreux concluent que tous les homosexuels sont de dangereux pédophiles. Pourtant, selon Castaneda (1999, p. 127), de nombreuses études ont montré que lors d'un acte pédophile, les personnes impliquées sont le plus souvent des hommes qui abusent sexuellement de filles et pas

tant de garçons. La grande majorité des cas de pédophilie est donc de nature hétérosexuelle.

Il est probable que pour certaines personnes, cela soit un prétexte pour faire croire une fausse idée dans le but de justifier leur propre homophobie.

3.2.3 L'HOMOPHOBIE EN SUISSE : QUELQUES CHIFFRES

Pour mieux saisir les enjeux liés à la thématique de l'homosexualité, il est important de donner un aperçu de la persistance de l'homophobie en Suisse, même si les enquêtes sont encore rares.

Enquête VoGay

En 1999, le groupe politique de VoGay, association vaudoise de personnes concernées par l'homosexualité, a mené une enquête sur les discriminations dont sont victimes les gays et lesbiennes de Suisse romande.

Pour reprendre les propos de VoGay (2000, p. 5), « cette enquête a pour mission de découvrir comment les personnes homosexuelles en Suisse romande ressentent leur homosexualité et leurs rapports aux autres, dans une société bien évidemment hétérosexuelle ».

Les femmes sont bien représentées avec 46,2% des répondant-e-s sur un total de 757 personnes. Il est intéressant d'obtenir une représentation des lesbiennes, population que l'association décrit comme peu étudiée. L'âge des répondant-e-s se situe entre 16 et 84 ans, avec une moyenne d'âge de 35 ans.

Dans la rubrique violence du questionnaire, voici les différents résultats qui ont été obtenus :

« Avez-vous été agressé-e verbalement ou insulté-e ? » (VoGay, 2000, tableau 8)

N = 757	Hommes	Femmes	Moyenne
Oui	33,9%	30%	32,1%

« Avez-vous été agressé-e physiquement ? » (VoGay, 2000, tableau 8)

N = 757	Hommes	Femmes	Moyenne
Oui	9,6%	5,7%	7,8%

Par ces résultats, on peut constater que rassemblées, les agressions verbales et les insultes concernent plus du tiers des répondant-e-s, et de manière égale pour les

deux sexes. En ce qui concerne les agressions physiques, les gays en sont deux fois plus victimes que les lesbiennes.

Enquête OFSP

En 2000, une enquête, mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a été menée par les Drs Pierre Cochand et Pascal Singy : « Incidence du développement de l'identité sexuelle sur les risques de contamination par le VIH chez les hommes homosexuels et bisexuels en Suisse romande ». Uniquement les hommes ont été invités à participer à cette enquête, avec un total de 123 homosexuels et bisexuels âgés entre 16 et 25 ans. La moyenne d'âge est d'environ 22 ans.

Une partie du questionnaire est spécifiquement liée aux insultes et agressions homophobes.

« Manifestations de l'homophobie » (Cochand et Singy, 2001, tableau 16)

N = 123	Oui	Non
Injures par le passé	56,9%	42,3%
Agressions par le passé	16,3%	81,3%

Plus de la moitié des répondants ont subi par le passé des injures relatives à leur orientation sexuelle, soit plus d'un homosexuel sur deux. Quant aux agressions, presque un homosexuel sur cinq en a été victime.

Une comparaison de ces deux différentes études permet de constater que les chiffres de l'étude Cochand et Singy réalisée en 2000 sont supérieurs à celle de VoGay en 1999. Il peut être difficile de comprendre ce fort écart, vu que ces deux études ont été réalisées à seulement quelques mois d'intervalle. Toutefois, le taux de répondant-e-s à ces recherches est très différent. De plus, dans la deuxième étude, seuls des hommes ont été interrogés. Pour ces deux enquêtes, la diffusion du questionnaire s'est fait principalement par le biais des associations homosexuelles. Le bouche à oreille ainsi que les lieux publics fréquentés par les personnes homosexuelles ont aussi servi de plateforme pour propager ce sondage.

Enquête Dialogai

Un membre de l'association Dialogai, Michael Häusermann, a réalisé une enquête intitulée « Projet santé gaie. Les premiers résultats de l'enquête sur la santé des hommes gais de Genève ». Cette association homosexuelle du canton de Genève

a travaillé sur cette enquête en collaboration avec Jen Wang de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zürich. Les informations ont été récoltées auprès de 571 hommes gays de tout âge, de septembre à décembre 2002. Environ 50% des répondants vivent dans le canton de Genève et plus de 25% dans le canton de Vaud. Le reste des répondants, dont le pourcentage est faible, vivent dans un autre canton suisse ou hors de ce pays. Une des thématiques du sondage concerne les facteurs de stress sociaux et environnementaux, et plus précisément la violence.

Selon les résultats de cette enquête (Häusermann et Wang, 2003, p. 26), 59% des répondants ont été victimes dans leur vie d'agressions verbales et 22% d'agressions physiques. Ainsi, plus d'une personne sur deux a subi des moqueries et/ou insultes en lien avec son orientation sexuelle. Quant aux agressions physiques, c'est quasiment le quart des questionnés qui en ont été victimes.

À la suite de ces différentes enquêtes, force est de constater qu'il subsiste une surreprésentation de la gente masculine homosexuelle. Les lesbiennes sont souvent peu visibles, voire inexistantes. Pour la plupart des personnes en général, l'homosexualité est avant tout masculine. Selon Picquart (2005, p. 28), on parle soit d'occultation, soit « d'invisibilisation » des lesbiennes. Néanmoins, le résultat est le même : pas un mot sur elles. Ne jamais faire mention des lesbiennes est une façon d'occulter leur existence, ou alors faire comprendre que le sujet ne vaut pas le peine de s'y intéresser. De par ces faits, le sujet est renvoyé au néant, dévalorisé, voire dénigré. Cela reviendrait à rejeter les lesbiennes hors de la société.

3.3 LE SUICIDE CHEZ LES JEUNES GAYS ET LESBIENNES

Les différentes lectures et recherches réalisées pour ce travail amènent à évoquer la thématique du suicide chez les jeunes gays et lesbiennes, car ce sujet est présent à maintes reprises dans les ouvrages. Les raisons qui poussent les jeunes homosexuels à se suicider peuvent être des conséquences de l'homophobie et/ou de l'homophobie intériorisée.

Selon Vaisman (2002, p. 54), la mort apparaît parfois comme la seule issue pour ces jeunes. La solitude, le poids de la culpabilité et la honte semblent être des étapes

insurmontables à franchir. De plus, il semblerait que ces derniers soient davantage tentés de noyer leurs problèmes dans l'alcool, la drogue ou en adoptant des conduites dangereuses telles que la vitesse excessive au volant ou la pratique de relations sexuelles non protégées.

Le suicide est l'une des premières causes de mortalité chez les adolescent-e-s. Différentes études menées dans plusieurs pays démontrent une fréquence élevée des tentatives et idées suicidaires chez les jeunes homosexuel-le-s. Selon Frappier et Ryan (cité par Welzer-Lang, Dutey et Dorais, 1994, p. 243), l'homophobie dont sont victimes les gays et lesbiennes peut engendrer de graves conséquences qui ont tendance à être négligées. « Se donner la mort, ce ne serait pas « tuer soi », mais tuer des parties de soi ou, plus souvent tuer l'autre en soi, vouloir anéantir des pensées inacceptables » (Tanhia, 2004, p. 39).

En 2000, lors d'une enquête réalisée pour l'Office fédéral de la santé publique et déjà mentionnée précédemment, des chiffres inquiétants et révélateurs ont été diffusés :

« Tentatives de suicide antérieures » (Cochand et Singy, 2001, tableau 25)

N = 123	Oui	Non	Ne répond pas
Avez-vous par le passé tenté de vous suicider ?	24,4%	70,4%	1,6%

Les auteurs mentionnent que l'âge moyen lors de ces tentatives de suicide est de 19 ans. Par ces résultats, on peut constater qu'environ un quart des répondants masculins, âgés de 16 à 25 ans et vivant en Suisse romande, déclare avoir tenté de mettre fin à leurs jours. Cela en relation directe avec leur propre quête identitaire.

Selon Pascal Moret (2002, p. 28), psychologue de Lausanne ayant contribué à l'étude de Cochand et Singy, un lien subsiste entre leur geste désespéré et les difficultés liées à l'acceptation de leur orientation sexuelle. Les motifs des tentatives de suicide s'orientent principalement autour de deux axes.

Le premier concerne l'aspect intolérable, à leurs propres yeux, de leur homosexualité, qu'ils considèrent comme anormale, malade ou immorale. [...] Le second axe s'articule autour des conséquences néfastes auxquelles ils s'exposent – ou anticipent de s'exposer – dans leurs relations sociales, du fait de leur homosexualité. Dans ce domaine, la perspective d'un rejet familial ainsi que la réalité des agressions homophobes, physiques ou verbales, surtout dans le cadre scolaire, sont les problèmes les plus fréquemment signalés. (Moret, 2002, p. 28)

Bien qu'il n'y ait aucune comparaison entre les tentatives de suicide chez les homosexuels et hétérosexuels dans cette enquête réalisée en Suisse romande, plusieurs études étrangères démontrent un taux davantage élevé chez l'adolescent-e homosexuel-le. Selon Castaneda (1999, p. 70), les jeunes homosexuel-le-s des deux sexes représentent le tiers de tous les suicides juvéniles aux États-Unis, alors que les homosexuel-le-s ne constituent que le 5 à 6% de la population générale.

Selon Verdier et Firdion (2003, p. 59), une autre enquête réalisée outre-Atlantique démontre que les filles homosexuelles ou bisexuelles présentent un risque de tentative de suicide de 40% supérieur aux filles hétérosexuelles. Concernant les garçons, leur risque est quatre à sept fois plus grand que leurs camarades hétérosexuels.

Ces différents chiffres ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des études réalisées sur l'homosexualité et le suicide. Ils démontrent un risque particulièrement élevé de problèmes suicidaires chez les jeunes qui se découvrent homosexuel-le-s.

Il arrive donc que ces jeunes gays et lesbiennes vivent parfois leurs incertitudes dans un profond désarroi concernant leur orientation sexuelle et leurs désirs. En supportant très mal le silence et le mensonge, ils peuvent être déprimés et quelques fois suicidaires. De plus, certains sont frustrés de prétendre être quelqu'un d'autre pour leurs proches. Le fait de tricher et mentir peut être insupportable.

En résumé, le suicide touche tous les jeunes quelle que soit leur orientation sexuelle. Toutefois, les différentes études prouvent que les risques de passage à l'acte sont plus élevés chez les homosexuels et les lesbiennes, que chez les hétérosexuel-le-s. Selon Thorens-Gaud (2009, p. 47), la peur d'une stigmatisation liée à une sexualité homosexuelle peut conduire à l'anxiété, la dépression et aux idées suicidaires chez certains jeunes.

3.4 L'HOMOPHOBIE ET LE DROIT SUISSE

En constatant les différentes agressions verbales et/ou physiques que subissent les homosexuel-le-s au sein de notre société, il est nécessaire de faire une mise au point avec la justice de notre pays afin de constater si ces derniers sont protégés contre des actes de nature homophobe.

Le résultat, certes détaillé, est sans appel. Il n'existe à ce jour aucun article de loi suisse faisant une différence entre hétérosexuel-le-s et homosexuel-le-s, hommes ou femmes, et cela en vertu de l'article 8 de la Constitution fédérale.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999

Article 8 Egalité

¹ Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

² Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

L'orientation sexuelle ne figure explicitement pas dans l'article cité ci-dessus. En cas d'insultes ou d'agressions liées à l'homosexualité, il y a la possibilité de faire valoir l'article 177 du Code pénal qui réprime les injures publiques.

Code pénal suisse du 21 décembre 1937

Article 177 Injure

¹ Celui qui, de toute autre manière, aura, par la parole, l'écriture, l'image, le geste ou par des voies de fait, attaqué autrui dans son honneur sera, sur plainte, puni d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au plus.

² Le juge pourra exempter le délinquant de toute peine si l'injurié a directement provoqué l'injure par une conduite répréhensible.

³ Si l'injurié a riposté immédiatement par une injure ou par des voies de fait, le juge pourra exempter de toute peine les deux délinquants ou l'un d'eux.

Malgré le fait que l'homophobie ne soit pas mentionnée expressément, la victime est en droit de porter plainte pour injure, pour autant qu'elle ait les moyens de prouver ses affirmations. Cet article de loi précise également que le comportement

du lésé sera pris en compte. La meilleure attitude à adopter dans le cas d'une attaque verbale ou physique est de garder son calme et de ne pas répondre. Pour obtenir gain de cause à la suite d'un acte homophobe, il est nécessaire que la victime porte plainte, mais il n'est pas simple d'aller au bout d'une telle démarche.

Contrairement à d'autres pays, il n'existe aucune loi fédérale suisse qui punisse les actes homophobes. En prenant l'exemple français, la loi du 30 décembre 2004 permet de renforcer la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe. Selon l'article 20 de cette loi (République Française, 2004), celui, celle ou ceux qui aura/auront provoqué la haine ou la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap sera/seront punis de peines.

4. ANALYSE DES DONNÉES

Ce chapitre, davantage axé sur le travail de terrain, est articulé en deux parties représentant chacune les activités accomplies par l'association PREOS dans le cadre de sa mission de prévention du rejet basé sur l'orientation sexuelle au niveau Suisse romand, lors des Journées cantonales et romandes.

Tout d'abord, en introduction de ce chapitre figure une présentation de l'association permettant de comprendre sa création ainsi que son évolution au fil du temps.

4.1 PRÉSENTATION DE PREOS

Afin de présenter l'association d'une manière adéquate et correcte, une rencontre avec le coordinateur des Journées PREOS a eu lieu dans un endroit public de la ville de Lausanne (S. André, communication personnelle, 31 août 2011). Cette entrevue était d'une importance capitale pour ce travail, afin de prendre connaissance des moments-clés de PREOS, de sa création jusqu'à son aboutissement. D'ailleurs, le nom de l'association n'est pas anodin. Il renvoie la priorité à l'éducation et à la cour de l'école, respectivement le préau.

Tout démarra en novembre 2006 lorsque Yves de Matteis, membre du Comité de l'association homosexuelle faitière Pink Cross et conseiller municipal genevois, assista à un colloque sur la petite enfance. Son idée fut alors de créer des Assises contre l'homophobie au niveau Suisse romand. Il proposa cette idée lors d'une réunion inter-associative et dès lors, une « Commission École romande » vit le jour en 2007 dont le but est de respecter et valoriser chaque élève et chaque enseignant-e dans le cadre scolaire, indépendamment de son orientation sexuelle.

Toutefois, ce projet fut bousculé suite à un événement particulier. En avril 2007, une campagne publicitaire du parti politique de l'UDC genevois luttait contre l'idée que les couples pacsés pouvaient avoir les mêmes privilèges financiers que les autres, d'où leur slogan « Pacsés inféconds et aisés ». Cette campagne stigmatisante a provoqué une véritable levée de bouclier politique. Au lieu de simplement critiquer l'UDC par une motion, Yves de Matteis demande à la ville de Genève d'aborder le thème de la lutte contre l'homophobie dans le cadre d'Assises co-organisées avec le concours d'autres autorités politiques.

Les contacts entre les autorités genevoises et les associations LGBT genevoises ont, par la suite, permis la mise sur pied des Assises de lutte contre l'homophobie les 4 et 5 septembre 2009. Entre temps, la « Commission École romande » tournait au ralenti, mais sans être inactive. En effet, l'expérience genevoise allait leur permettre de tirer des leçons et de se positionner différemment, notamment dans une perspective romande. Des démarches ont été entreprises dans l'optique d'obtenir des soutiens politiques pour des Journées romandes. Suite à plusieurs rencontres, trois Départements du canton de Vaud ont soutenu et co-financé les Journées romandes, respectivement les Départements de la santé, de l'intérieur et de l'instruction publique.

Pour obtenir ces soutiens importants, PREOS a misé sur deux arguments conséquents. Premièrement, il s'agit d'un projet à envergure romande et non vaudoise, d'où sa force. Deuxièmement, le but de ces Journées est d'en faire des Journées de réflexion et d'action précédées par un travail de groupes de personnes mandatées afin de rédiger des rapports sur des thématiques spécifiques contenant un état des lieux de la situation actuelle, ainsi qu'un catalogue de mesures et de bonnes pratiques à adopter.

C'est en janvier 2010 qu'a eu lieu la création des groupes de travail des différentes thématiques : Droits humains ; Recherche ; Santé ; Éducation ; Témoignages ; Animation socioculturelle et loisirs ; Religions ; Sport et Âge. Chaque groupe de travail est constitué de professionnel-le-s bénévoles, de toute orientation sexuelle, spécialisé-e-s dans la thématique de son groupe d'appartenance. Comme l'explique PREOS (2011, section Actualités), les rapports seront transmis aux autorités politiques de tous les cantons romands pour une prise de position.

4.2 JOURNÉES CANTONALES

Dans le cadre du projet de l'association PREOS, des Journées cantonales ont été organisées dans chaque canton romand hormis le canton de Vaud qui accueillait les Journées romandes du 11 et 12 novembre 2011.

Selon PREOS (2011, section Actualités), ces Journées cantonales sont axées sur la formation des professionnel-le-s en contact avec les enfants à la thématique de l'orientation sexuelle, ainsi que sur le programme des Journées romandes prévues dans les semaines suivantes.

Pour permettre d'avoir une vue d'ensemble du déroulement de ces différentes Journées cantonales, une description de chacune d'elles figure en annexe de ce travail (6.1 Compte rendu des Journées cantonales).

4.2.1 Synthèse des Journées cantonales

À la suite de ces Journées, on peut constater deux éléments pertinents qu'il est nécessaire de relever.

Premièrement, le soutien d'un organisme extérieur à l'association PREOS donne inéluctablement une force supplémentaire à la Journée mise en place. Cela s'est ressenti lors des formations dans les cantons du Jura et du Valais, associés à cette occasion au Département jurassien de l'éducation, de la culture et des sports ainsi qu'à l'association « Promotion Santé Valais ». Ces deux Journées se sont démarquées des autres en raison du nombre important de participant-e-s et du temps mis à disposition pour cette formation qui équivaut à une demi-journée.

Deuxièmement, on constate que ces Journées de formation dans les différents cantons sont particulièrement axées sur le milieu scolaire. En effet, les différent-e-s intervenant-e-s ont mis un accent particulier sur l'école lors de leurs présentations et ce choix n'est de loin pas anodin.

Certain-e-s auteurs-es avancent qu'il n'est pas évident de parler d'un thème aussi pointu au sein d'un milieu qui englobe des professionnel-le-s et des élèves venant de différentes minorités, de différentes cultures et de différentes religions. Pour Bouchoux (2003, p. 169) par exemple, l'école est soumise au devoir de neutralité. En d'autres termes, elle se doit de n'appartenir à aucun parti. Cette neutralité tendrait à considérer l'élève comme un individu relativement abstrait et rendrait difficile pour le milieu scolaire d'aborder un thème qui ne touche qu'une minorité de la population.

Bien qu'au fil des années l'homosexualité soit devenue un sujet moins tabou dans notre société, force est de constater qu'au sein des écoles, cela n'est pas pareil. En effet, si l'évolution n'est pas la même au sein du milieu scolaire, cela semble être en raison de cette question de neutralité.

Lors des différentes recherches bibliographiques réalisées, tous les auteurs arrivent aux mêmes conclusions, dont deux que j'aimerais citer : « L'école a tendance à nier l'homosexualité ! Les programmes d'histoire, de français, de philosophie, de sciences

de la vie se gardent bien d'en parler » (Vaisman, 2002, p. 37). « L'école, lieu de formation de la personnalité et de socialisation des jeunes n'inclut dans ses programmes ni la diversité des genres (masculin/féminin) et des attirances (hétéro/homo/bi sexuelles), ni un apprentissage de leur respect » (Clauzard, 2002, p. 26).

Ces différents propos démontrent qu'il subsiste un réel tabou de l'homosexualité dans les écoles. Celles-ci auraient-elles peur de l'homosexualité ? Peur du prosélytisme ? La question reste ouverte...

Le silence scolaire renforce la normalité hétérosexuelle et atteste que les désirs homosexuels restent illégitimes, voire une honte si aucun-e enseignant-e n'en parle. Ce silence consolide donc l'hétérosexisme, concept expliqué dans la partie « Éléments théoriques » de ce travail. Prenons l'exemple d'un ou d'une jeune adolescent-e en pleine recherche de son identité et qui ne reçoit aucune information sur les diversités sexuelles. Le bien-être de cette jeune personne sera fortement touché. Selon Dorais (2001, p. 99), parler d'homosexualité dans les écoles permet d'aider les jeunes qui vivent ces réalités à mieux comprendre ce qui leur arrive. De plus, cela permet à leurs camarades de développer le respect, la tolérance et la solidarité envers eux.

Tout pourrait commencer par le contenu des cours scolaires. Comme l'explique Picquart (2005, p. 58), le fait de remplacer dans un simple énoncé de mathématiques, « Jeanne et Serge » par « Pascal et Olivier » ou « Cindy et Julie » ; d'évoquer l'homosexualité de certains grands écrivains ou personnages historiques permettrait de refléter une diversité sexuelle bien plus élargie. Au lieu de cela, l'institution scolaire valide une seule et unique voie : celle d'un garçon et d'une fille qui se marient pour toujours, tel un conte de fée.

Comme l'explique Dorais (2001, p. 101), si l'école veut prôner le respect de la diversité culturelle et de la différence, la formation du personnel scolaire ne doit pas être négligée. L'auteur mentionne l'absence totale, sauf rares exceptions, de cette thématique durant leur formation professionnelle. Par cette carence d'informations, l'école participe au maintien de l'ignorance et demeure un lieu fermé à la diversité sexuelle.

Suite aux discours de ces différents auteurs vis-à-vis du silence scolaire face à la thématique homosexuelle, on constate que le contenu des différentes Journées cantonales avait comme mission spécifique de former les professionnel-le-s en lien avec les jeunes sur la thématique liée à l'orientation sexuelle. Comme expliqué précédemment, les détails de ces Journées figurent en annexe du travail présent.

Si le thème de l'homosexualité demeure actuellement un sujet tabou au sein des écoles, les actes homophobes sont quant à eux bel et bien présents. Selon Dorais (2001, p. 66), il arrive souvent que l'école devienne un lieu d'harcèlement, de violences psychologiques, voire physiques pour les homosexuel-le-s. Le garçon effeminé qui ne veut pas jouer au football avec ses camarades ou qui passe la majorité de son temps avec la gent féminine peut rapidement devenir le « bouc émissaire » et la victime d'insultes telles que « pédé » ou « pédale » entre autres. De plus, comme l'explique ce même auteur (2001, p. 69), le sort de ces garçons pourrait même servir d'exemples à d'autres, en développant leur identité à « ce qu'il ne faut pas être ». Par le biais de cette analyse, ce type de comportement est expliqué par la sociologue Céline Perrin (2006) :

Devenir homme, c'est non seulement devenir différent des femmes, mais c'est être supérieur aux femmes ou à leurs équivalents symboliques, c'est-à-dire les hommes qui ne parviennent pas à prouver qu'ils le sont vraiment. Parmi ces derniers, les homosexuels et les hommes supposés l'être, repérés comme tels en raison d'attitudes ou de comportements traduisant une certaine féminisation. (p. 202)

Entre adolescent-e-s, passer du temps ensemble est un plaisir. Cependant, il arrive aussi qu'ils ne se fassent pas de cadeaux. D'après Vaisman (2002, p. 39), les insultes peuvent très vite fuser dans les cours de récréation de la part de jeunes garçons qui ont besoin d'afficher une certaine virilité. Ces insultes, malgré qu'elles soient émises sans réfléchir ou sans vouloir faire de mal, peuvent devenir blessantes.

4.3 JOURNÉES ROMANDES

Les Journées romandes de réflexion et d'action sur la prévention du rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre chez les jeunes se sont déroulées les 11 et 12 novembre 2011 au Palais de Beaulieu à Lausanne.

La diffusion de cet événement s'est principalement faite par le biais de certains médias, internet, ainsi que par les différentes associations LGBT en Suisse.

Au total, plus d'une centaine de participant-e-s furent présent-e-s lors de ces deux Journées composées essentiellement de professionnel-le-s en lien avec des jeunes, ainsi que des associations/ONG de jeunes, de parents d'élèves, de défense des minorités et des droits humains.

Rappelons que l'organisation de ces Journées romandes découle de deux principaux objectifs (PREOS, 2011, section Programme), à savoir de « présenter des mesures et des outils permettant aux professionnel-le-s en contact avec des jeunes d'accompagner les questionnements que ces dernier-e-s pourraient avoir concernant leur orientation sexuelle et leur identité de genre ». Toutefois, cet événement romand émet également un objectif d'ordre politique. En effet, « les Journées PREOS visent également à ce que des mesures soient prises par les pouvoirs publics des différentes villes et cantons partenaires ».

En raison de la densité du programme de ces Journées romandes, un compte-rendu détaillé de chacune des interventions rendrait ce travail insipide. Dans le cadre de ce mémoire, le choix s'est donc porté de souligner les éléments pertinents qui ont été rencontrés, ainsi que de pouvoir constater si les deux objectifs soulignés par PREOS ont bien été réalisés.

4.3.1 Interventions liées aux droits de l'enfant

En premier lieu, j'aimerais relever deux moments-clés directement liés aux droits de l'enfant.

Jean Zermatten, Président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, s'est exprimé par le biais d'un message vidéo au sujet de l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les politiques de protection de l'enfance et de la jeunesse. Ce dernier est revenu sur l'article 2 (principe de non-discrimination) de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée par 193 pays dont la Suisse et qui contraint les États parties à prohiber toutes sortes de discrimination dont celle liée à l'orientation sexuelle. En supplément de cette Convention, le Comité des droits de l'enfant a rédigé l'Observation générale n° 4 intitulée « La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant » et mentionne explicitement dans son sixième paragraphe traitant du droit à la non-

discrimination : « [...] race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinions politiques ou autres. [...] Cette liste de motifs englobe aussi les préférences sexuelles et l'état de santé des adolescents » (United Nations Human Rights, 2003, p. 2). De plus, il est important de souligner qu'en mars 2007, un groupe d'experts des droits humains a rédigé « Les Principes de Jogjakarta » visant à appliquer le droit international relatif aux droits humains aux atteintes subies par les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres, afin de renforcer la portée universelle de ces droits. Malgré cela, Jean Zermatten a soulevé le fossé existant entre la théorie et la pratique. En effet, ces minorités sont encore trop souvent victimes de discriminations, de bizutage ou autres vexations. Tout cela a un impact sur la santé de l'enfant et se fait ressentir, le taux de suicide inquiétant chez les jeunes homosexuel-le-s en est la démonstration.

Le deuxième exemple de ces Journées romandes, directement lié à l'article 12 (prise en considération de l'opinion de l'enfant) de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), est celui du Conseil des jeunes de la ville de Lausanne. Celui-ci (Ville de Lausanne, 2011, section Conseil des jeunes) a été créé dans le but d'encourager les jeunes « à réaliser des projets qui visent à une amélioration de la qualité de vie et à prendre part à la vie publique ». Ses représentants, Haidar Hussein et Gilles Burgat, sont intervenus spécifiquement à propos du caractère dramatique de l'homophobie dans les écoles. Cet intérêt personnel fut par la suite soutenu par le Conseil des jeunes avec comme mot d'ordre, l'importance du respect de l'individu au sein d'un climat scolaire serein. Leur courageuse ambition afin d'éradiquer l'homophobie dans les écoles est que toutes les institutions scolaires de la ville adoptent un texte qui privilégie le respect de l'individu en mentionnant explicitement l'intolérance à l'égard de l'homophobie et l'identité de genre. Ils espèrent également être encouragés par les professionnel-le-s du milieu scolaire vis-à-vis de cette initiative. Suite à leurs interventions, ces deux représentants ont été ovationnés par le public présent. En effet, les projets ambitieux du Conseil des jeunes démontrent que la jeunesse d'aujourd'hui veut prendre les devants afin de supprimer cette homophobie ambiante qui règne au sein des écoles.

En 1999, lors de l'enquête VoGay sur les discriminations envers les gays et lesbiennes de Suisse romande, une partie du questionnaire était réservée aux jeunes âgés de moins de 25 ans. 91 personnes (59 hommes et 32 femmes) y ont répondu.

« *Durant votre scolarité, apprentissage, études, avez-vous subi des violences physiques ou verbales ?* » (VoGay, 2001, p. 18)

N = 91	Hommes	Femmes	Moyenne
Oui	42,4%	12,5%	31,9%

Ces résultats montrent qu'environ un tiers des répondants ont subi des violences physiques ou verbales liées à leur orientation sexuelle durant leur scolarité. Bien que cette enquête démontre des agressions quatre fois plus fréquentes pour les garçons que pour les filles, la question de la lesbophobie a également son importance dans le milieu scolaire. Selon Perrin (2006, p. 206-207), il subsiste un manque important d'informations sur l'homosexualité féminine par rapport à la masculine. L'homosexualité féminine n'est que peu, voire pas du tout abordée à l'école et cela renforce l'invisibilité des lesbiennes.

4.3.2 Absence de formation et outils pédagogiques

À la suite de ces Journées romandes, différents constats ont pu être établis et vont à présent être révélés.

De manière générale, les professionnel-le-s du milieu scolaire se sentent démuni-e-s face à la thématique de l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il est en effet difficile pour les membres du personnel scolaire d'aborder cette thématique car ils n'ont reçu que peu, voire aucune information à ce sujet durant leur formation. Pour reprendre les mots de Vaisman (2002, p. 37) : « Il faut dire que ni les infirmières scolaires ni les enseignants ne sont particulièrement formés à parler d'homosexualité ». De plus, il est probable que certain-e-s de ces professionnel-le-s, se sentant concerné-e-s par le sujet, décident de ne pas s'afficher sur cette question relative à la sphère privée en raison d'une protection personnelle. De nos jours, il subsiste encore trop de résistance qui se déclinent souvent sur la base de présupposés, comme par exemple l'idée qu'il est toujours trop tôt pour inclure l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le programme scolaire, la crainte d'une forme de prosélytisme ou encore la réaction des parents d'élèves. Face à ces différentes craintes, la responsabilité d'aborder ces thématiques revient très souvent aux animateur-trice-s en santé sexuelle et reproductive dans le cadre des cours d'éducation sexuelle. Rappelons toutefois que ces cours sont une partie infime du programme scolaire, à savoir une à deux heures par année scolaire.

Afin de pallier à ce manque d'informations à l'égard des professionnel-le-s, il est important de relever qu'une vaste gamme d'outils pédagogiques sont à leur disposition ou celle de leurs élèves, telle que le Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes rédigé par le Conseil de l'Europe (2002). Une des rubriques de ce document s'intitule « Parlons sexe ! Savez-vous que Peter est homo ? » et permet d'aborder les questions et les droits liés à la sexualité, et plus particulièrement l'homosexualité. Toutefois, cela reste du ressort des enseignant-e-s ainsi que des responsables d'établissements scolaires et éducatifs d'utiliser les différents outils pédagogiques mis à leur disposition.

Un autre constat lié au domaine scolaire, et important d'être mentionné, relève de la différence de contexte entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Au travers d'associations outre-Sarine, telles que ABQ et GLL (Gleichgeschlechtliche Liebe Leben), représentées lors des Journées romandes par leurs délégués, Jérôme Bonzon et Nadine Burger, démontrent que des interventions de personnes homosexuelles, lesbiennes et de leurs parents se font au sein des écoles alémaniques. Actuellement, ce type d'interventions ne se fait pas en Suisse romande.

Suite à ces constatations liées au milieu scolaire et à la formation des professionnel-le-s, différentes recommandations ont été émises par l'association PREOS lors de ces Journées romandes. Ces dernières sont reprises et développées en annexe de ce travail (6.2 Recommandations générales).

Un dernier point, mais pas des moindres, tient à être relevé, celui de l'exemple canadien. Bill Ryan, enseignant à l'Université McGill de Montréal, est venu présenter différentes initiatives pour réduire la discrimination au Canada lors des Journées romandes. Pour reprendre ses propos lors de sa présentation, la Charte Canadienne des droits et libertés de la personne interdit toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. En plus de ce droit constitutionnel, le milieu scolaire se doit également d'être un lieu non discriminatoire où règne l'égalité. L'instauration d'un climat d'équité et de tolérance dans la classe est prépondérante dans l'éducation des jeunes enfants. Différent-e-s participant-e-s à cette intervention ont été impressionné-e-s de l'avancée canadienne que certains d'entre eux ont qualifié de « 30 ans d'avance sur la Suisse ».

4.3.3 Incohérences des autorités politiques romandes

Durant ces deux jours, des incohérences se sont faites ressentir de la part des autorités politiques des différents cantons romands. Tout d'abord, il est nécessaire de mentionner qu'aucun acteur du milieu politique des cantons du Valais, de Fribourg et de Neuchâtel n'a répondu présent à ces Journées romandes. Intéressons nous donc aux personnalités politiques présentes.

Quatre chef-fe-s de Départements de l'instruction ont accepté l'invitation ainsi que de prendre la parole lors d'une table ronde, respectivement Elisabeth Baume-Schneider (Jura), Charles Beer (Genève), Anne-Catherine Lyon (Vaud) et Bernhard Pulver (Berne). Le thème central abordé fut la prévention des discriminations et plus particulièrement de l'homophobie au sein du milieu scolaire.

Lors de cet échange, Elisabeth Baume-Schneider s'est clairement positionnée en rendant obligatoire une formation sur le thème de la diversité pour les enseignant-e-s d'EGS (éducation générale et sociale) du canton du Jura. Un premier cours a eu lieu le 14 septembre 2011 dans le cadre de la Journée cantonale jurassienne et est davantage explicité en annexe de ce travail (6.1.1 Journée cantonale jurassienne – 14.09.2011). Suite à cette Journée, dont les échos ont été très positifs, la cheffe du Département a conseillé à l'ensemble des enseignant-e-s et responsables d'établissements scolaires d'introduire la thématique de l'homosexualité en incarnant une posture responsable et professionnelle. De plus, elle estime que ces éléments, qui jusqu'à maintenant étaient habituellement tus, ne doivent plus l'être au jour d'aujourd'hui. L'ouverture d'un dialogue permettrait de rendre présent cette thématique sans pour autant la banaliser.

Messieurs Charles Beer et Bernhard Pulver mettent plus particulièrement l'accent sur le plan d'études romand (PER). Ce dernier regrette que le PER, contrairement au plan d'études alémanique, ne mentionne pas explicitement l'orientation sexuelle dans les contenus des cours d'éducation sexuelle. Cependant, Monsieur Pulver constate qu'un grand nombre de professionnel-le-s ne connaissent pas ces contenus figurant dans le plan d'études alémanique et encore moins tout ce qui concerne l'orientation sexuelle. Il estime donc qu'il y a encore un travail important de sensibilisation à faire. Du point de vue de Charles Beer, le PER est rédigé de manière très général et le thème de l'orientation sexuelle y figure de manière implicite. Dans le canton de Genève, ce sujet est assuré par les professionnel-le-s

dispensant les cours d'éducation sexuelle dans les écoles. Il estime que depuis les Assises contre l'homophobie de 2009 à Genève, une évolution au niveau de la formation de ces professionnel-le-s en santé sexuelle s'est faite sentir. Pour ce qui est de la prévention contre l'homophobie, Monsieur Beer a transmis une circulaire à l'ensemble des directions d'établissements scolaires genevois en relevant la responsabilité des enseignant-e-s face à la lutte contre l'homophobie.

En plus de cela, il est important de mentionner que depuis quelques mois, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud ainsi que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) du canton de Genève ont décidé communément de créer et d'attribuer un poste d'attachée aux questions d'homophobie pour ces deux cantons. Élisabeth Thorens-Gaud, ancienne enseignante et auteure du livre « Adolescents homosexuels : des préjugés à l'acceptation » paru en 2009, est en charge de cette mission. Grâce à ce poste, deux éléments ont déjà pu être mis en place, à savoir un concours d'affiches sur le thème de l'homophobie ouvert au 16-25 ans et qui donnera lieu à une exposition itinérante dans les deux cantons organisateurs, ainsi que la création d'un site internet destiné aux parents, intervenant-e-s en milieu scolaire et aux jeunes homosexuel-le-s. Mosaic-info (2011, section Accueil) est une plateforme qui « fournit des outils pour lutter contre les préjugés liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ».

Du côté d'Anne-Catherine Lyon, elle constate qu'on en attend beaucoup du milieu scolaire. En effet, elle souligne l'importance que la prévention primaire à l'égard de l'homophobie doit se faire au sein de la famille. Le rôle de l'école, quant à lui, doit être subsidiaire. Madame Lyon définit la famille comme le premier élément de la pyramide des bons comportements et au bout du compte, si chaque milieu (familial ou scolaire) prend ses responsabilités, des Journées comme celles de PREOS n'auraient dans un futur proche plus raison d'être. Enfin, la cheffe du Département de l'instruction publique du canton de Vaud revient sur le caractère complexe et difficile de l'institution scolaire. En effet, les professionnel-le-s du milieu scolaire se doivent d'entretenir des liens avec les familles venant de différentes cultures, minorités ou religions. Les réactions négatives de certaines familles à l'égard de l'homosexualité seraient un facteur qui pourrait fortement nuire à cette collaboration. Rappelons que la peur du prosélytisme ou des préjugés à l'égard de l'homosexualité sont encore fortement présents au sein de notre société.

Par le biais des propos des différent-e-s chef-fe-s de l'instruction publique des cantons présents lors des Journées romandes, on constate que chacun-e apporte son soutien à la lutte contre l'homophobie mais de manière différente. Alors que le canton du Jura décide d'instituer une formation obligatoire à une majorité d'enseignant-e-s, les cantons de Vaud et de Genève comptent beaucoup sur l'attachée aux questions d'homophobie afin de mettre sur pied différentes actions à l'égard de cette thématique. De plus, ces cantons comptent davantage sur les prestations des professionnel-le-s dispensant les cours d'éducation sexuelle afin d'aborder les thématiques de l'homosexualité et de la prévention de l'homophobie.

4.3.4 Identité de genre : un sujet souvent omis

Enfin, j'aimerais relever un dernier point qui a été observé lors de ces Journées romandes en ce qui concerne l'identité de genre atypique, et plus particulièrement les personnes transgenres et transexuelles. Tout d'abord, il est important de bien faire la différence entre ces deux types de population. Pour reprendre les définitions de Chaport, Medico et Volkmar (2009, p. 5), « les personnes transgenres sont celles qui ont développé une identité de genre qui ne correspond pas au genre qui leur a été attribué depuis la naissance. [...] n'impliquent pas forcément le recours à la médecine et à la chirurgie, alors que les personnes transexuelles « sont celles qui prévoient ou ont effectué une intervention chirurgicale de réassignation de sexe ». Lors de ces deux Journées, nous avons constaté que la thématique de l'orientation sexuelle était davantage mise en avant que celle de l'identité de genre de la part des différent-e-s intervenant-e-s. Erika Volkmar, Présidente de la Fondation Agnodice (2011, section Accueil), dont la mission est de « promouvoir en Suisse une société bienveillante et juste envers toute personne manifestant une identité de genre atypique », l'a relevé à plusieurs reprises lors des Journées romandes. Ce type de population est encore fortement considéré comme « anormale » au sein de notre société.

Dans le cadre de ce travail, le choix s'est porté davantage sur la thématique de l'orientation sexuelle que de l'identité de genre, par le fait d'avoir ciblé les manifestations d'homophobie liées à l'homosexualité. Il serait donc pertinent qu'un travail conséquent soit réalisé afin de mettre davantage « en lumière » ces populations encore trop souvent considérées comme invisibles.

Lors des Journées romandes PREOS, il est important de relever l'émergence de la thématique trans-. Ces deux jours ont bien montré la volonté de ce « groupe » d'être davantage plus visible au sein de la société, telle que dans les domaines qui touchent à l'éducation et à la santé.

5. CONCLUSION

Dans une société dite hétérosexuelle, les normes restent hétérosexuelles et l'on attendra de chaque enfant qu'il devienne un adulte dans ce sens. Comme l'explique Tanhia (2004, p. 38), l'ensemble des jeunes sont confrontés à un apprentissage de l'hétérosexualité. Cela contribue à une diversité des partenaires du sexe opposé sous forme de relations et de rapports sexuels. Les jeunes homosexuel-le-s ne connaissent pas de période d'apprentissage avec des personnes du même sexe. Le flirt homosexuel n'existe pas. Ils passent soit par des relations platoniques, soit par des rapports sexuels. De plus, contrairement à ses camarades hétérosexuel-le-s, le ou la jeune homosexuel-le est dans l'impossibilité de partager ses sentiments et désirs avec ses pairs. Il ou elle se sent donc seul-e.

Tant que la société forcera les gens à vivre une telle attirance dans le secret, bien des hommes et des femmes se croiront obligés de mimer l'hétérosexualité, y compris de faire des mariages de convenance ou de façade avec les conséquences que cela comportent pour le conjoint, la conjointe et, éventuellement, les enfants.

(Welzer-Lang, Dutey et Dorais, 1994, p. 59)

Comme nous l'avons vu au cours de cette étude, il reste encore beaucoup de travail à fournir et à accomplir en Suisse en matière de prévention. En effet, les différentes enquêtes citées et les propos tenus lors des Journées PREOS démontrent une homophobie toujours présente au sein de notre société.

En Suisse (et contrairement par exemple à la France ou au Canada), il n'y a aucune loi fédérale qui protège contre l'homophobie. Il est donc difficile pour les homosexuels et lesbiennes de se sentir en sécurité dans ce pays. Comme l'expliquent Welzer-Lang, Dutey et Dorais (1994, p. 58), c'est en faisant comme si l'homophobie n'existait pas que la norme est définie comme hétérosexuelle. Cela s'appelle de l'hétérosexisme.

À la suite de l'observation réalisée lors des différents événements liés à l'association PREOS, force est de constater que le milieu scolaire y a eu une place centrale, voire prépondérante. Le thème de l'orientation sexuelle reste difficile à aborder. En faisant l'homosexualité dans les écoles, la légitimité hétérosexuelle est renforcée

ainsi que l'hétérosexisme. Comme l'explique Picquart (2005, p. 58), cette absence équivaut à répéter à un adolescent-e qu'il vaut mieux être hétérosexuel-le. La société lui fait comprendre que le destin d'un gay ou d'une lesbienne n'est pas rose, que le mal et la souffrance seront son quotidien. Et cela avant même de savoir ce qu'est exactement l'homosexualité et de pouvoir ressentir une attirance pour une personne du même sexe.

Pourtant, selon Tanhia (2004, p. 63), dans le cadre de sa mission d'éducation et en complément du rôle premier joué par les familles, l'école a une part de responsabilité vis-à-vis de la santé des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte. L'éducation à la sexualité contribue spécifiquement à cette formation dans sa dimension individuelle, comme dans son développement dans la vie sociale.

Les parents et la plupart des amis ne peuvent pas servir d'exemples aux jeunes homosexuel-le-s ; d'autant que ces derniers ne peuvent partager leur situation et leurs difficultés avec leur famille, contrairement aux adolescentes et adolescents hétérosexuel-le-s. Le problème reste le même dans le milieu scolaire. D'après Clauzard (2002, p. 26), les jeunes homosexuel-le-s ne bénéficient d'aucun modèle d'identification et ont peu de possibilités de se retrouver entre pairs alors que l'adolescence est déjà une période difficile de recherche d'identité et de construction personnelle.

Selon Castaneda (cité par Thorens-Gaud, 2009, p. 139), l'école doit être un milieu sécurisant pour tous les élèves. L'homophobie ne devrait donc pas exister au sein de cette institution. Comme l'explique Borrillo (2001, p. 34), le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sont autant de fléaux que l'école se donne pour mission de combattre. Mais pourquoi donc l'homophobie n'en fait-elle pas partie ?

Il est fort probable que certaines écoles le font et prennent à cœur de lutter contre ces minorités rejetées. Mais malheureusement, cela n'est pas le cas pour tous les établissements scolaires. Cette démarche reste inhérente à chaque lieu.

Il est donc nécessaire que l'école accepte le rôle qu'elle peut jouer auprès des jeunes gays et lesbiennes. Et pour cela, le personnel scolaire dans son ensemble doit se mettre au clair avec ce sujet encore tabou dans l'enceinte des écoles. L'information du personnel scolaire nous semble primordiale, non seulement pour sensibiliser les

intervenants scolaires sur l'homosexualité, mais aussi pour définir avec eux quels rôles ils peuvent jouer pour aider ces jeunes qui ont tendance à être isolés au sein de leur famille et au sein de l'école, avec les risques associés sur la santé psychique et le parcours scolaire. (VoGay, 2001, p. 80)

Selon Tanhia (2004, p. 63), l'école a sa part de responsabilité dans la préparation à la vie adulte de chaque élève. En effet, son rôle est de développer le savoir-vivre. Par exemple le respect de soi et de l'autre, mais également l'acceptation des différences. Les élèves ne sont jamais trop jeunes pour apprendre à se respecter les uns les autres quel que soit la culture, la religion ou l'orientation sexuelle.

Lors de la réalisation de ce travail, j'ai été particulièrement interpellé par la forte corrélation qui subsiste entre l'homophobie et le suicide. En effet, les discriminations et les comportements homophobes sont des facteurs qui entrent en compte chez les jeunes homosexuel-le-s qui veulent mettre un terme à leur vie. Le développement d'une meilleure estime de soi sera entravé pour ces jeunes victimes d'homophobie. Pour reprendre les propos de Verdier et Firdion (2003, p. 27), « les effets de la discrimination, de l'ostracisme et du harcèlement que subissent les personnes à orientation sexuelle non conventionnelle, affectent leur état de bien-être physique et moral ».

Les écoles et les enseignant-e-s jouent donc un rôle essentiel auprès de ces jeunes. Il est primordial que chaque institution se mobilise pour contrer l'homophobie en milieu scolaire et favoriser l'intégration de ces jeunes homosexuel-le-s. Cela leur permettra de ne pas se sentir exclus vis-à-vis des autres élèves et d'atténuer du mieux possible leurs souffrances liées à la crise identitaire qu'ils traversent. « Lutter contre les insultes fait partie de notre devoir de citoyen et d'enseignant. Nous ne tolérons plus les insultes raciales, faisons de même avec les propos homophobes » (Thorens-Gaud, 2009, p. 152).

Comme l'ont expliqué différent-e-s intervenant-e-s lors des Journées PREOS, il est très important pour les professeur-e-s de réagir lors de propos et/ou actes homophobes, comme tout autre acte de violence de la part d'un-e élève, en intervenant par exemple dans la discussion, en favorisant le dialogue ou en prenant des mesures sévères si cela se reproduit. Comme l'a bien dit l'une des participant-e-s dans le public lors des Journées romandes, et je qualifierai cette phrase d'essentielle, « l'une

des fonctions du professeur n'est pas de prendre parti pour ou contre les propos de l'élève, mais de prendre parti par rapport au respect de la personne ».

En parlant librement d'homosexualité dans les écoles et en l'associant à une image positive, cela permettrait peut-être de diminuer, voire de supprimer l'homophobie verbale et/ou physique au sein de ces établissements. Néanmoins, les parents jouent un rôle très important par l'image de l'homosexualité qu'ils transmettent à leurs enfants. Mais, cela est un tout autre sujet. Si le rôle de l'école est de protéger les élèves, il serait donc temps qu'elle combatte l'homophobie, tout comme elle combat déjà le racisme.

Le mot final de ce travail revient à Jean Zermatten, Président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU. La jeunesse actuelle représente plus de la moitié de notre humanité. Lors des Journées romandes PREOS, ce dernier soulève l'obligation des États parties à la CDE d'abolir toutes les sortes de discriminations à l'égard des enfants, dont l'orientation sexuelle fait partie.

Que cela soit au sein du milieu scolaire ou plus généralement dans notre société, il est fondamental que des dispositions soient prises par la Suisse dans le but d'éliminer cette discrimination dont sont victimes les jeunes homosexuel-le-s. L'enfant est un sujet de droits, et ne pas prendre en considération cette discrimination revient à approuver sa stigmatisation.

6. ANNEXES

6.1 COMPTE-RENDU DES JOURNÉES CANTONALES

6.1.1 Journée cantonale jurassienne – 14.09.2011

Au printemps 2011, une présentation des Journées romandes PREOS a eu lieu au sein du Département de l'éducation, de la culture et des sports du canton. Suite à cela, la ministre du Département a décidé de rendre obligatoire une formation pour les enseignant-e-s dispensant les cours d'EGS (éducation générale et sociale). Ces cours (E. Monnot Gerber, communication personnelle, 20 septembre 2011), d'une heure hebdomadaire et dispensés de la première à la neuvième année scolaire, sont axés sur trois principes : Moi, Moi et les autres, Moi et mon environnement.

En plus de ces enseignant-e-s, les médiateur-trice-s et infirmier-ère-s scolaires ont également été conviés à cette demi-journée de formation intitulée « Éducation à la diversité ».

Cette formation a mobilisé quatre intervenant-e-s au nom de l'association PREOS : Caroline Dayer (docteure, chercheuse et enseignante à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université de Genève), Élisabeth Thorens-Gaud (attachée aux questions d'homophobie des cantons de Vaud et Genève), Stéphane André (enseignant et coordinateur des Journées PREOS) et Pascal Morier-Genoud (comédien et formateur d'adultes).

Au total, 72 personnes dont majoritairement des femmes ont participé à cette formation de trois heures axée sur une partie théorique et une partie pratique.

Dans un premier temps, Caroline Dayer a abordé les représentations générales de l'homosexualité, ainsi qu'un cadre théorique des mécanismes de rejet liés à l'homophobie et aux stéréotypes. Puis, Élisabeth Thorens-Gaud, auteure du livre « Adolescents homosexuels : des préjugés à l'acceptation » paru en 2009, s'est penchée sur l'importance de parler de diversité à l'école en lien avec le taux de suicide élevé chez les jeunes homosexuel-le-s. Une présentation des mesures institutionnelles mises en place en Suisse romande a également eu lieu, telles que le

site internet « Mosaic-info » (2011, section Accueil) qui est une plateforme d'informations fournissant « des outils pour lutter contre les préjugés liés à l'orientation sexuelle pour les jeunes, les intervenant-e-s en milieu scolaire et les parents ».

Dans un deuxième temps, Pascal Morier-Genoud a proposé une scénette de théâtre-interactif d'une situation d'oppression liée à de l'homophobie. Le but de cette situation est d'observer ce qui se joue dans les moments critiques de rejet, aussi bien sur le plan personnel et du ressenti, que sur les relations interpersonnelles. Après que la scénette fut présentée une première fois au public, le but était de la rejouer et qu'à tout moment, une personne du public l'interrompt pour faire part de ce qui la dérangeait. Puis, cette dernière prenait la place de l'acteur désigné dans le but que la situation jouée soit modifiée et sans discrimination. En fin de journée, Stéphane André a conclu cette formation en présentant du matériel pédagogique international et des activités didactiques permettant d'aborder la thématique de l'orientation sexuelle sous une approche transversale, respectivement dans les différentes branches scolaires.

Durant cette Journée jurassienne, différents éléments ont été constatés :

Étant donné que cette formation continue était obligatoire, les différent-e-s participant-e-s n'eurent pas la liberté ou non de s'y rendre. De plus, l'intitulé du cours « Éducation à la diversité » donnait une impression de masquer le contenu réel de la formation. En effet, lors d'une pause, j'ai pu entendre un petit groupe, majoritairement composé de femmes, se questionner sur le thème du cours étant donné que jusqu'à ce moment, l'homosexualité et l'homophobie étaient les sujets de prédilection.

Au niveau de l'interaction entre les participant-e-s et les intervenant-e-s, elle fut rare. En effet, il n'y a eu que deux moments où le public participa. Durant l'intervention de Caroline Dayer, cette dernière proposa un exercice à chacun-e : les trois premiers mots qui leur venaient à l'esprit quand on entendait le mot « homosexualité ». Suite à ça, certain-e-s volontaires s'exprimèrent sur des mots qui avaient dans l'ensemble une connotation variée. Puis, durant le théâtre-interactif, une participante stoppa la scène d'oppression et prit le rôle d'un des acteurs afin de modifier la dynamique de la scène et la rendre davantage harmonieuse.

6.1.2 Journée cantonale genevoise – 05.10.2011

Cette Journée est quelque peu particulière vu qu'elle n'est pas directement organisée par l'association PREOS. En effet, suite aux premières Assises genevoises contre l'homophobie des 4 et 5 septembre 2009, la Fédération genevoise des associations LGBT a organisé pour cette Journée un suivi intitulé « Avancées et perspectives ». Pour reprendre les mots de l'organisateur (Fédération genevoise des associations LGBT, 2011, section Journée de suivi des premières Assises contre l'homophobie), cette Journée « permettra de faire le bilan des progrès accomplis et de faire le point sur les projets entrepris les 4 et 5 septembre 2009, autant par les pouvoirs publics que par les associations locales et les initiatives personnelles, en matière de lutte contre l'homophobie à Genève ».

Cette Journée a rassemblé plus de 200 participant-e-s et 30 intervenant-e-s. Toutefois, le contenu de ces Assises et de son suivi n'entrent pas dans le cadre de ce travail étant donné qu'elle n'a pas été organisée par l'association PREOS et concerne exclusivement le canton de Genève.

Cependant, le mot de la fin lors de cette Journée est venu de Stéphane André. En insistant sur la date symbolique du 11.11.(20)11, ce dernier a présenté les Journées romandes comme des Journées denses et de hauts niveaux par la présence d'acteurs de différents milieux (politique, droits humains, professionnel-le-s scolaires, etc.). La participation collective a été mise en avant afin de donner la possibilité à ces futures Journées d'être relayées au niveau national.

6.1.3 Journée cantonale neuchâteloise – 01.11.2011

L'invitation à cette Journée a été envoyée à l'ensemble des enseignant-e-s et infirmier-ère-s scolaires du canton de Neuchâtel travaillant avec des adolescent-le-s et des jeunes adultes.

Cette formation, d'une durée de 90 minutes, a été assurée par Pascal Morier-Genoud et Stéphane André. Au total, trois infirmières scolaires et trois enseignantes y ont assisté.

Ce cours était composé d'une courte partie théorique dans le but de familiariser les participantes avec les notions d'homosexualité et d'homophobie, puis d'une partie pratique, sous la forme d'un atelier abordant ces mêmes thématiques de manière interactives.

Durant cette formation, les participantes sont chacune venues avec différentes préoccupations en lien avec ces thématiques et leur statut professionnel. Comme par exemples : comment parler d'homosexualité avec les élèves ? Pourquoi les adolescent-e-s montrent un rejet aussi violent face à l'homosexualité ? Ces questionnements ont pu être abordés par les deux intervenants par le biais du cadre théorique présenté, ainsi que par les différents outils pédagogiques permettant d'aborder la discrimination de manière générale, afin de développer l'empathie plutôt que le rejet.

Malgré la courte durée de la formation, la satisfaction des participantes s'est nettement faite ressentir. Suite à cette Journée, Pascal Morier-Genoud a l'intention d'organiser une journée supplémentaire de formation plus longue et permettant d'accueillir davantage de participant-e-s.

6.1.4 Journée cantonale valaisanne – 02.11.2011

Cette Journée de formation, destinée aux enseignant-e-s, infirmier-ère-s scolaires et professionnel-le-s de la santé, s'est organisée en partenariat avec l'association « Promotion Santé Valais ». Cette association (Promotion Santé Valais, 2011, section Accueil) se donne comme but « d'améliorer la santé de l'ensemble de la population valaisanne, et ceci à tous les âges de la vie ».

Cette collaboration a vu le jour en raison d'une recherche menée actuellement par l'Institut psychiatrique du Valais romand et financée par « Promotion Santé Valais », intitulée « Prévention de la détresse existentielle des jeunes Valaisan-ne-s en orientation sexuelle : état de la situation en Valais ».

L'après-midi de formation, ouvert à tout le monde et d'une durée d'environ quatre heures, a accueilli plus d'une cinquantaine de participant-e-s de divers horizons professionnels : enseignant-e-s, infirmier-ère-s scolaires, éducateur-trice-s ou simples auditeur-trice-s intéressé-e-s par la thématique.

Les présentations des différent-e-s intervenant-e-s de PREOS, Caroline Dayer, Pascal Morier-Genoud et Stéphane André, ont été similaires à la Journée cantonale jurassienne. À savoir une présentation théorique de la notion d'homophobie et des différents mécanismes de rejet et de stéréotypes, un atelier fournissant des outils pour mieux réagir et aider les élèves dans des situations de discrimination, ainsi que des moyens pédagogiques pour aborder la thématique de l'homosexualité.

En plus de cela, le programme de la formation comprenait deux présentations par des intervenantes extérieures à PREOS. Dr Susie Riva-Mossmann, chargée de recherche à l'Institut psychiatrique du Valais romand, a présenté l'étude explicitée précédemment. Cette recherche qualitative est menée par le biais de dix-huit entretiens semi-structurés auprès de différents acteur-trice-s concerné-e-s par la thématique de l'homophobie (responsables de l'éducation public, associations LGBT, représentant Antenne SIDA, chercheur, etc.). Les résultats de cette étude ne seront pas connus avant le courant de l'année 2012. Puis, Johanne Guex, Présidente de l'association « Alpagai », association valaisanne mixte de personnes concernées par l'homosexualité, a expliqué l'historique et les missions de cette association. Cette dernière met en évidence qu'à ce jour, « Alpagai » est l'unique lieu d'informations et de soutien en Valais à l'intention des personnes concernées par la thématique de l'homosexualité.

Lors de cet après-midi de formation, l'interaction entre les participant-e-s et les intervenant-e-s fut l'un des éléments les plus marquants. En effet, étant donné que chacun d'entre eux était venu de son plein gré, un intérêt particulier à cette thématique ainsi qu'une participation active se sont faits ressentir. D'ailleurs, certain-e-s participant-e-s n'ont pas hésité à poser des questions liées à des situations rencontrées durant leur pratique professionnelle. « Promotion Santé Valais » fut un soutien important lors de cette Journée, grâce au professionnalisme des différentes interventions qui se sont succédées.

Un autre élément frappant fut lorsque Caroline Dayer proposa au public les mots que l'on associe rapidement à l'homosexualité (même exercice que lors de la Journée cantonale jurassienne). Les mots se sont enchaînés et avaient quasiment tous une connotation négative, stéréotypée ou discriminante (ex. « pédé », dégueulasse, honte, pas très catholique, déviance, contre-nature, etc.). Toutefois, le but de cette intervenante était justement de travailler sur la manière de déconstruire les préjugés et les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle.

6.1.5 Journée cantonale fribourgeoise – 03.11.2011

Cette dernière Journée cantonale était ouverte à toutes les personnes travaillant au contact d'adolescent-e-s et de jeunes adultes. D'une durée approximative de 75 minutes, le cours fut mené par Florent Jouinot, membre du Comité et responsable du

« Groupes Jeunes » de VoGay, association vaudoise de personnes concernées par l'homosexualité.

Six enseignant-e-s ont suivi ce cours articulé spécifiquement sur les outils pédagogiques. Après s'être présenté, l'intervenant a repris quelques notions théoriques liées à l'homophobie et aux stéréotypes semblables aux autres Journées cantonales par Caroline Dayer. À cela s'ajouta une brève présentation de différents outils pédagogiques permettant aux enseignant-e-s de découvrir et de se familiariser avec la thématique de l'homosexualité à l'égard de leurs élèves.

À cause de la courte durée de la formation, l'interaction entre l'intervenant et les participant-e-s fut très mince. En effet, en raison du contenu dense du cours et du peu de temps à disposition, il n'y eut que peu de places aux échanges réciproques. Toutefois, le public parut intéressé par la thématique, probablement dû à leur initiative personnelle de suivre cette courte formation.

6.2 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À la suite des Journées romandes, l'association PREOS (2011, section Actualités) a émis une liste de recommandations et de bonnes pratiques qui ont pour but « d'offrir des solutions pratiques permettant d'aider et de promouvoir le respect des personnes qui pourraient subir des préjudices à divers niveaux du fait de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre ».

Il s'agit d'une liste dont les solutions peuvent être mises en places au sein des différents établissements, organisations et lieux accueillant/encadrants des jeunes. En raison de sa pertinence, j'ai estimé important de faire figurer dans ce travail ces quelques recommandations qui touchent la santé psychique et physique, le bien-être général, ainsi que le droit au respect de la dignité humaines des jeunes LGBT.

1. « Développer la formation et la sensibilisation des professionnel-le-s »

Dans le cadre de la formation de base et de la formation continue, les professionnel-le-s encadrant des jeunes doivent bénéficier d'apports visant à leur fournir les connaissances, outils et compétences leur permettant d'aiguiller les jeunes LGBT, ainsi que de prévenir les injures, réactions de rejet et violences à leur égard. Ces

formations doivent être élaborées en collaboration avec les associations et organisations spécialisées dans ces questions.

2. « Permettre un accès des personnes LGBT à une aide et un soutien »

Cet objectif peut être réalisé en créant un dispositif d'accueil et d'écoute de jeunes qui font l'objet de rejet, d'insultes, de violence ou de discriminations en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Voici quelques exemples d'actions :

- mise à disposition de documents donnant des réponses aux questions principales que se posent les jeunes LGBT (brochures, livres, etc.) ;
- rendre visible les numéros de téléphone et sites internet auprès desquels les jeunes LGBT peuvent obtenir aide et soutien ;
- nommer une personne de contact à laquelle les jeunes savent qu'ils peuvent s'y adresser. Il sera primordial que cette personne soit adéquatement formée et n'ait pas une vision restrictive des différentes orientations sexuelles et identités de genre.

3. « Adopter une attitude adéquate en tant que professionnel-le-s »

Une attitude adéquate, telle que montrer des signes d'ouverture, parler ouvertement d'orientation sexuelle et d'identité de genre à toutes les occasions où cela est pertinent, permet de respecter l'autodétermination et la liberté d'expression de chaque jeune. De plus, il est important que chaque professionnel-le utilise un langage inclusif dans le but de paraître le moins hétérosexiste possible. Par exemple, en mentionnant les couples de même sexe lorsque cela est pertinent ou d'utiliser un langage épïcène à l'égard des jeunes.

4. « Prévenir le rejet et promouvoir la diversité »

D'une manière générale, il s'agit avant tout d'instaurer, au sein de l'institution, un climat favorable à l'expression et à l'épanouissement des personnes LGBT. Voici quelques exemples parmi de nombreux qui peuvent être réalisés :

- instaurer un ou plusieurs moments durant l'année où ces thématiques sont mises en lumière ;
- intégrer les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le cadre des interventions qui s'y prêtent, par exemple celles consacrées à la diversité, aux droits humains, à la citoyenneté ou aux discriminations ;

- rédiger et faire signer une charte au travers de laquelle l'institution s'engage à combattre le rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cette charte peut être signée par l'ensemble des personnes fréquentant l'institution, à savoir les professionnel-le-s et les jeunes.
- mettre en place des collaborations avec des structures externes aux institutions, compétentes sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et/ou à l'identité de genre. Par exemple, des associations LGBT ou des universités ;
- organiser régulièrement des séminaires ou colloques internes à l'institution afin de revoir et réactualiser les politiques de prévention du rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

5. « Réagir aux pratiques de rejet et de violence »

Il est important de commencer par ne tolérer aucune insulte, réaction de violence ou de rejet en rapport avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Lorsque cela se produit, différentes alternatives sont réalisables telles que de prendre le temps d'en parler avec les jeunes et de les sensibiliser aux effets de ces insultes ou réactions de rejet. En thématissant ces injures ou ces actes le plus rapidement possible, on évite un engrenage qui rend leur traitement de plus en plus difficile. Lorsque les cas sont répétés voire graves, il est nécessaire de mettre en place une politique de sanctions éducatives à l'encontre des auteur-e-s de violences au sein de l'institution.

7. RÉFÉRENCES

- Agnodice. (2011). *Accueil*. Récupéré le 13 novembre 2011 du site de la Fondation : <http://www.agnodice.ch>
- André, S., Dayer, C., Morier-Genoud, P. et Thorens-Gaud, É. (2011, 14 septembre). *Éducation à la diversité*. Communication présentée à la Journée cantonale PREOS jurassienne, Delémont, Suisse.
- André, S. (2011, 5 octobre). *Clôture*. Communication présentée à la Journée de suivi des premières Assises contre l'homophobie à Genève, Suisse.
- André, S. et Morier-Genoud, P. (2011, 1^{er} novembre). *Formation destinée aux enseignant-e-s ainsi qu'aux infirmier-ère-s scolaires*. Communication présentée à la Journée cantonale PREOS neuchâteloise, Neuchâtel, Suisse.
- André, S., Dayer, C. et Morier-Genoud, P. (2011, 2 novembre). *Formation destinée aux enseignant-e-s, aux infirmier-ère-s scolaires et aux professionnel-le-s de la santé*. Communication présentée à la Journée cantonale PREOS valaisanne, Sion, Suisse.
- Arborio, A.-M. et Fournier, P. (2008). *L'observation directe*. Paris, France : Armand Colin.
- Baume-Schneider, E., Beer, C., Lyon, A.-C. et Pulver, B. (2011, 11 novembre). *Table ronde avec des chef-fe-s de Départements de l'instruction publique romands*. Communication présentée aux Journées romandes PREOS, Lausanne, Suisse.
- Beaud, S. et Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, France : La Découverte.
- Bonzon, J. et Burger, N. (2011, 12 novembre). *Témoignages de personnes concernées dans les écoles ? Expériences en Suisse alémanique*. Communication présentée aux Journées romandes PREOS, Lausanne, Suisse.
- Borrillo, D. (2001). *L'homophobie*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Borrillo, D. (2003). Homophobie. Dans D. Eribon (dir.), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (p. 255). Paris, France : Larousse.
- Bouchoux, C. (2003). Ecole. Dans D. Eribon (dir.), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (p. 169-170). Paris, France : Larousse.
- Burgat, G. et Hussein, H. (2011, 11 novembre). *L'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les politiques de protection de l'enfance et de la jeunesse*. Communication présentée aux Journées romandes PREOS, Lausanne, Suisse.
- Castaneda, M. (1999). *Comprendre l'homosexualité*. Paris, France : Robert Laffont.

- Chapot, F., Medico, D. et Volkmar, E. (2009). *Entre le marteau et l'enclume... Rapport sur la situation des personnes transgenres actives dans les métiers du sexe à Lausanne*. Récupéré du site de la Fondation Agnodice : http://www.agnodice.ch/IMG/pdf/Le_marteau_et_l_enclume._A4_BordBlanc.pdf
- Clauzard, P. (2002). *Conversations sur l'homo(phobie). L'éducation comme rempart contre l'exclusion*. Paris, France : L'Harmattan.
- Cochand, P. et Singy, P. (2001). *Développement identitaire et risques de contamination par le VIH chez les jeunes homosexuels et bisexuels en Suisse romande*. Récupéré du site de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne : http://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds71_fr.pdf
- Code pénal suisse du 21 décembre 1937. État au 1^{er} octobre 2011 [RS 311.0].
- Conseil de l'Europe. (2002). *Repères : manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*. Strasbourg, France : Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. (2010). *Recommandations CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre*. Récupéré du site de l'organisme : [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec\(2010\)5&Language=lanFrench&Ver=original&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec(2010)5&Language=lanFrench&Ver=original&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383)
- Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999. État au 1^{er} janvier 2011 [RS 101].
- Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant. État au 8 avril 2010 [RS 0.107].
- Darbellay, F. (2005). *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours : complexité des textes, intertextualité et transtextualité*. Genève, Suisse : Slatkine.
- Dorais, M. (2001). *Mort ou vif : la face cachée du suicide chez les garçons*. Montréal, Canada : VLB.
- Eribon, D. (1999). *Réflexions sur la question gay*. Paris, France : Fayard.
- Fédération genevoise des associations LGBT. (2011). *Journée de suivi des premières Assises contre l'homophobie à Genève*. Récupéré le 13 novembre 2011 du site de la Fédération : <http://www.federationlgbt-geneve.ch/projets/journee-de-suivi-des-premieres-assises-contre-lhomophobie>
- Gueux, J. (2011, 2 novembre). *Situations vécues par l'association Alpagai*. Communication présentée à la Journée cantonale PREOS valaisanne, Sion, Suisse.

- Häusermann, M. et Wang, J. (2003). *Projet santé gaie. Les premiers résultats de l'enquête sur la santé des hommes gais de Genève*. Récupéré du site de Dialogai : http://www.dialogai.org/upload/download/sante_gaie/sante_gaie_brochure_complete.pdf
- Hodgkin, R. et Newell, P. (2002). *Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant*. New York, NY : Unicef.
- Jouinot, F. (2011, 3 novembre). *Formation ouverte à toute personne travaillant au contact d'adolescent-e-s et de jeunes adultes*. Communication présentée à la Journée cantonale PREOS fribourgeoise, Fribourg, Suisse.
- Mariéthoz, A. (2010). *Des tabous imbrisables ? Homosexualité et prévention de l'homophobie au sein de l'école : la situation actuelle du canton de Vaud vue par les témoignages des professionnelles de la Fondation Profa et des jeunes gays et lesbiennes* (travail de bachelier non publié). École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, Suisse.
- Moret, P. (2002). La souffrance des jeunes homosexuels. Problèmes de suicide chez les gays romands de 16 à 25 ans. *Psychoscope*, 2, 28-29.
- Morin, E. (2003). Sur l'interdisciplinarité. *L'Autre Forum*, 5, 5-10.
- Mosaic-info. (2011). *Accueil*. Récupéré le 13 novembre 2011 du site de l'association : <http://www.mosaic-info.ch>
- Peretz, H. (2007). *Les méthodes en sociologie : l'observation*. Paris, France : La Découverte.
- Perrin, C. (2006). L'homophobie, un produit et un garant du système de genre ? Les transgressions des normes sexuées et leur contrôle. Dans L. Parini Lorena, T.-H. Ballmer-Cao et S. Durrer (dir.), *Régulation sociale et genre* (p. 199-210). Paris, France : L'Harmattan.
- Picquart, J. (2005). *Pour en finir avec l'homophobie*. Paris, France : Leo Scheer.
- PREOS. (2011). *Actualités*. Récupéré le 18 septembre 2011 du site de l'association : <http://www.preos.ch/blog>
- Promotion Santé Valais. (2011). *Accueil*. Récupéré le 5 novembre du site de l'association : <http://www.promotionsantevalais.ch/prevention/sommes-nous.html>
- République Française. (2004). *LOI n° 2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité*. Récupéré du site de la République Française : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20041231&numTexte=00003&pageDebut=00003&pageFin

- Riva-Mossman, S. (2011, 2 novembre). *Enquête sur la prévention de la détresse existentielle des jeunes valaisan-ne-s en orientation sexuelle : état de la situation en Valais*. Communication présentée à la Journée cantonale PREOS valaisanne, Sion, Suisse.
- Ryan, B. (2011, 11 novembre). *De l'égalité juridique à l'égalité scolaire : des initiatives pour réduire le rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre au Canada*. Communication présentée aux Journées romandes PREOS, Lausanne, Suisse.
- Tanhia, G. (2004). *Enculé ! L'école est-elle homophobe ?* Paris, France : Little Big Man.
- The Yogyakarta Principles. (2007). *Les principes de Yogyakarta sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*. Récupéré du site de l'organisme : http://www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf
- Thorens-Gaud, É. (2009). *Adolescents homosexuels : des préjugés à l'acceptation. Aide aux parents, conseils aux enseignants, soutien aux jeunes*. Lausanne, Suisse : Favre.
- United Nations Human Rights. (2003). *Observation générale n° 4 : la santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant*. Récupéré du site de l'organisme : http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/GC4_fr.doc
- Vaisman, A. (2002). *L'homosexualité à l'adolescence*. Paris, France : Ed. de la Martinière Jeunesse.
- Verdier, E. et Firdion, J.-M. (2003). *Homosexualités & suicide : études, témoignages et analyse*. Montblanc, France : H & O éd.
- Ville de Lausanne. (2011). *Le Conseil des jeunes*. Récupéré le 15 novembre 2011 du site officiel de Lausanne : <http://www.lausanne.ch/view.asp?DomID=65217>
- VoGay. (2000). *Enquête VoGay sur les discriminations envers les gays et les lesbiennes en Suisse romande*. Récupéré du site de VoGay : http://www.vogay.ch/IMG/pdf/rapp_discr.pdf
- Volkmar, E. (2011, 11 novembre). *Identité et expression atypiques de genre : de l'école à l'EMS, comment progresser vers la santé et les droits humains ?* Communication présentée aux Journées romandes PREOS, Lausanne, Suisse.
- Welzer-Lang, D., Dutey, P. et Dorais, M. (dir.). (1994). *La peur de l'autre en soi. Du sexisme à l'homophobie*. Montréal, Canada : VLB.
- Zermatten, J. (2011, 11 novembre). *L'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les politiques de protection de l'enfance et de la jeunesse*. Communication vidéo présentée aux Journées romandes PREOS, Lausanne, Suisse.